Horaires d'ouverture au public
Le lundi : de 13h30 à 17h30
Du mardi au vendredi :
de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Devenir propriétaire

LES AIDES FINANCIÈRES

d'Angers Loire Métropole

Accueil logement
Angers Loire Métropole
83 rue du Mail BP 80011
49020 Angers Cedex 02
Tél.: 02 41 055 055
accueil-logement@angersloiremetropole.fr
www.angersloiremetropole.fr

© Angers Loire Métropole / Direction de la communication - Graphisme : YA - Assistance - Photos : ALBERT - Impression : Imprimerie

angersloiremetropole.fr

un TERRITOIRE EN MOUVEMENT

angers loire métropole
communauté urbaine

> **“Nous avons choisi de devenir propriétaires, Angers Loire Métropole nous accompagne et nous aide financièrement.”**

Quelles sont les conditions pour bénéficier des aides ?

- L'acquéreur doit être **éligible au prêt à taux zéro** (PTZ+) en vigueur. Ses revenus doivent être inférieurs au plafond de ressources fixé par Angers Loire Métropole.
- L'achat doit concerner **un logement neuf** ou un **logement ancien** issu du parc HLM ou d'une SEM Immobilière, appartement ou maison individuelle :
  - à usage de **résidence principale,**
  - et situé **sur le territoire des communes ayant contractualisé avec Angers Loire Métropole.**

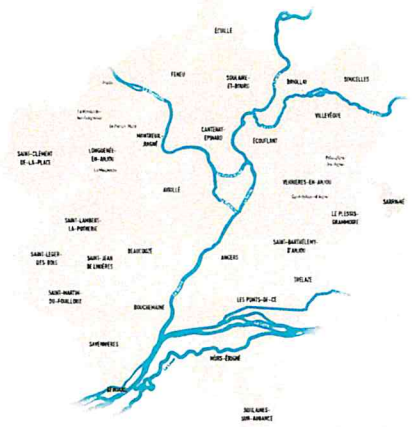

Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole au 1er janvier 2017

L'accueil logement, votre interlocuteur unique

Pour connaître les communes concernées par le dispositif, pour savoir si vous pouvez bénéficier des aides ou pour toute autre question relative à votre future acquisition :

- Accueil logement : **02 41 05 50 55**
  (adresse et horaires p.4)
- **www.angersloiremetropole.fr**

Quel est le montant des aides ?

- Le montant des aides accordées dépendra de certaines conditions comme la composition du ménage et la localisation du bien, **au minimum, il s'élève à 500 euros.**

À SAVOIR :

- Près de 85 % des Angevins remplissent les conditions de ressources pour bénéficier des aides à l'acession à la propriété.
- Chaque année, une centaine de ménages bénéficie des aides d'Angers Loire Métropole.
- Les bailleurs sociaux construisent des logements (maisons, appartements) destinés à la vente dans la plupart des communes de l'agglomération.